



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 005-210501664-20240319-2024_024-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2024-024

Séance du 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, M. ROUIT Daniel

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	15
Présents	12
Absents	3
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	13
Contre	0
Absentions	0

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme Mireille DERYCKE, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine

Procuration :

M. POURCHI Raymond a donné pouvoir à M. GAUTIER Adrien

Absents :

Mme DENUT Jacqueline
M. SIAUD Jean-Marc

A été nommé comme secrétaire de séance : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

15/03/2024

Date d'affichage

15/03/2024

MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2024

Vu la délibération n° 2023-113 du 22 décembre 2023 autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2024.

Le Maire fait part à l'assemblée de sept factures qu'il convient de mandater avant le vote des budgets primitifs 2024.

Budget Principal :

- CHADO – Facture n° 2214 – Révision simplifiée n° 2 du PLU pour un montant de 3 000.00 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 137 – Chapitre 20 – Article 202

- EBRA MEDIAS – Facture n° Pub24230003445 – Parution marché EP pour un montant de 863.87 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 132 – Chapitre 21 – Article 21534

- MC TPM – Facture n° 290 – Réseau pluvial rue Rabasse pour un montant de 1 440.00 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 82 – Chapitre 21 – Article 21538.

- REXEL – Facture n° 988441674 - Ampoules EP pour un montant de 1 034.86 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 132 – Chapitre 21 – Article 21534

- SIGNALS – Facture n° 9301692790 – Ralentisseurs pour un montant de 391.80 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 82 – Chapitre 21 – Article 2152.

- HORACE – Facture n° 2024-0042 – Pose parquets local communal pour un montant de 4 196.39 €.

Cette dépense sera affectée à l'opération 105 – Chapitre 21 – Article 21351.

...

Budget Eau & Assainissement :

- MC TPM – Facture 270 – Branchements neufs pour un montant de 2 040.00 €.
Cette dépense sera affectée au chapitre 21 – Article 21531.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend acte des factures à mandater avant les budgets primitifs 2024
- Accepte leur affectation
- Inscrit les crédits budgétaires correspondants dans les budgets primitifs respectifs 2024

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER